

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-2-4

N° **applicatif** 10282

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de l'agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de sept projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 15 939 € dont 6 998 € en fonctionnement et 8 941 € en investissement.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces actions ont pour objectif d'œuvrer à l'amélioration des paysages et à la préservation de la biodiversité, et aussi d'encourager l'agriculture locale.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantation, la création d'hôtel à hirondelles et la réfection de murets en pierres sèches bénéficient d'un taux d'aide de 40 % et les actions de sensibilisation à l'environnement d'un taux de 50 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de sept opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2024 des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller, Sundgau, Pays de Ribeauvillé et Sud Alsace Largue.

Territoire Région de Colmar

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sollicite deux subventions en fonctionnement, comme suit :

- de 5 000 € pour des animations pédagogiques à destination des scolaires sur le thème de l'environnement, le gaspillage alimentaire, l'énergie, l'eau, le climat et la biodiversité,
- de 1 998 € pour l'organisation de la 10^{ème} édition d'une commande groupée d'arbres et d'arbustes à destination des habitants du territoire.

La Commune de BUHL sollicite une subvention en investissement d'un montant de 1 196 € pour la réfection d'un muret en pierres sèches de 13 m² chemin du réservoir.

Territoire Région Centre Alsace

La Commune d'OSTHEIM sollicite une subvention en investissement d'un montant de 1 701 € pour la plantation d'arbres en zone urbaine.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

La Commune de HUNDSBACH sollicite une subvention en investissement d'un montant de 2 090 € pour l'aménagement paysager autour de la chapelle Sainte-Odile.

La Commune de SAINT ULRICH sollicite deux subventions en investissement, comme suit :

- de 1 493 € pour la plantation d'arbres fruitiers haute tige,
- de 2 461 € pour la fabrication et l'installation d'un hôtel à hirondelles par les enfants et les administrés de la commune.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O0002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 15 939 € dont 6 998 € en fonctionnement et 8 941 € en investissement à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés,
- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	6 998 €
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	8 941 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.